



# AVIS au PUBLIC

Grand-Duché de Luxembourg

Administration communale  
**FISCHBACH**

Il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 15 avril 2026 le collège des bourgmestre et échevins a émis le règlement de circulation d'urgence suivant :

## ARTICLE I

En raison des travaux de pose d'une nouvelle conduite d'eau potable dans la rue « Haaptstrooss » à Schoos, la restriction temporaire suivante en matière de circulation est décidée :

La rue « Haaptstrooss » à Schoos sera barrée à toute circulation entre les maisons 9 et 23A. Cette prescription est indiquée par le panneau C,2a.

## ARTICLE II

Les prescriptions du présent règlement sont applicables à partir du 22 avril 2026 jusqu'à la fin des travaux.

## ARTICLE III

Les signalisations seront posées en conformité au Code de la route.

## ARTICLE IV

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

## ARTICLE V

Le présent règlement sera publié par voie d'affiche aux endroits usuels dans la commune.

Fischbach, le 15 avril 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Viviane Heuskin  
secrétaire communal  
(contreseing art. 74 L.C.)

Lucien Brosius  
bourgmestre

